

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AVIS DE VACANCE DE POSTE

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste : **Chef.fe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Conservation des monuments historiques** – M000000387

Poste susceptible d'être vacant

Catégorie / Corps : **A / AUE**
RIFSEEP : groupe 2

2020-371156

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Culture et patrimoine**

Emploi(s) Type : CUL10A

Localisation administrative et géographique / Affectation :

Direction des affaires culturelles de Martinique
54 rue Raymond Garcin
97 200 Fort-de-France

Missions et activités principales :

L'Architecte des bâtiments de France (ABF), chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la direction des affaires culturelles de Martinique cumule ces fonctions avec celles de conservateur des monuments historiques conformément à l'arrêté du 24 décembre 2014 fixant la liste des fonctions particulières aux administrations employant des AUE.

L'ABF, chef de service, encadre une équipe de 6 agents dont un ISCP, qui est son adjoint, 2 TSCBF et 3 assistantes.

Les activités principales de l'ABF dans le cadre des missions propres à l'UDAP et à la conservation des monuments historiques sont les suivantes :

- PROMOTION DE LA QUALITE ARCHITECTURALE ET URBAINE ET PRESERVATION DES ESPACES PROTEGES
 - Délivrer les avis de portée obligatoire ou consultative, soit dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (POS, PLU, schéma directeur...) soit à l'occasion de projets immobiliers compris dans le périmètre d'un site protégé
 - Emettre des avis sur toutes les autorisations concernant le droit des sols au titre des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement
 - Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager (abords des MH, SPR, sites inscrits ou classés...)
 - Conseiller et promouvoir la qualité architecturale et paysagère des constructions
- CONSERVATION ET PRESERVATION DU PATRIMOINE MONUMENTAL PROTEGE OU NON

- Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine monumental
- Soutenir par des subventions l'entretien, la réhabilitation ou la valorisation des monuments historiques
- Assurer le contrôle scientifique et technique des travaux sur les monuments historiques
- Assurer une veille sanitaire

Compétences principales mises en œuvre : maîtrise

Compétences techniques :

- Expérience technique et scientifique préalable
- Histoire de la discipline
- Normes et références techniques et juridiques
- Organisation administrative de l'Etat, de l'administration déconcentrée et de celle des collectivités locales
- Méthodologie du contrôle et de l'expertise, adaptée au milieu régional

Savoir-faire

- Conduire un projet
- Communiquer, négocier et convaincre
- S'inscrire dans un réseau et susciter des partenariats
- Planifier, coordonner et animer
- Programmer et gérer des enveloppes budgétaires en AE/CP

Savoir-être (compétences comportementales)

- Faire preuve de rigueur et autonomie
- Qualités relationnelles
- Respect de la confidentialité

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

Directeur des affaires culturelles

Liaisons fonctionnelles :

Equipe UDAP/CMH

Autres services et secrétariat général

Préfecture, collectivités locales, partenaires économiques

Usagers

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

- Déplacements et visites sur sites
- Participation aux manifestations culturelles et patrimoniales

En application de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et du décret du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêt, il sera demandé au candidat retenu de fournir une déclaration d'intérêt en amont de sa nomination.

Contact :

Christophe POMEZ, Directeur des affaires culturelles - christophe.pomez@culture.gouv.fr - 0596608714

Candidatures

Les candidatures devront être adressées par la voie hiérarchique à Monsieur Christophe POMEZ - Directeur des affaires culturelles de Martinique, -54 rue du professeur Raymond Garcin - 97 200 Fort-de-France
recrutement-martinique@culture.gouv.fr

Une copie de la candidature doit être obligatoirement adressée par le candidat au service des ressources humaines – bureau de la filière scientifique du ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75 033, PARIS cedex 01.

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.»

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : 11/03/2020